

## Déchèterie



## Une Carte d'accès ?

Les cartes d'accès permettent à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud de mieux contrôler la provenance des déchets déposés sur les 4 déchèteries du territoire, de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers et de simplifier la facturation des dépôts des professionnels.

Sans carte, les dépôts en déchèterie sont refusés.

1 Pour les particuliers  
1 carte / foyer

1 Pour les professionnels  
1 carte / véhicule

## Les limites

Les dépôts sont limités : **3 m<sup>3</sup>** /semaine /foyer  
**8 m<sup>3</sup>** /semaine /foyer pour les végétaux

### Correspondance quantité de déchets déposée

n°1	Châssis et berlines	0,2 m <sup>3</sup>
n°2	Monospaces et 4x4 (n°1 avec sièges arrière repliés)	0,4 m <sup>3</sup>
n°3	Remorque jusqu'à 1,5 m de long	0,3 m <sup>3</sup>
n°4	Remorque entre 1,5 m et 2 m de long (n°2 avec sièges arrière repliés)	0,7 m <sup>3</sup>
n°5	Remorque entre 2 m et 3 m de long	1,2 m <sup>3</sup>
n°6	Remorque de plus de 3 m de long	1,7 m <sup>3</sup>
n°7	Véhicule utilitaire petit gabarit	2 m <sup>3</sup>

Les autres gabarits de véhicules sont interdits

## Pour recevoir votre carte

Bulletin d'adhésion  
cocher les cases correspondantes

PARTICULIER

Nom \_\_\_\_\_

PROFESSIONNEL

Activité \_\_\_\_\_

Code APE/NAF

N° SIRET/SIREN

Dirigeant (nom / prénom)

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

**DOCUMENtS A FOURNIR**

**Pour les PARTICULARIERS**

- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois, copie de la facture eau, gaz, électricité, ou copie d'une quittance de loyer)
- Pièce d'identité (Copie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire)

**Pour les PROFESSIONNELS,  
COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS**

- Papier à entête commercial avec RCS/SIRET/adresse
- Extrait Kbis ou Certificat d'identification au répertoire national des entreprises
- Photocopie(s) de la(des Carte)s grise(s) du(des véhicule(s)

Date et signature (cachet pour les professionnels)

## Bulletin à retourner complété

Communauté d'Agglomération

BEAUNE Côte & Sud

14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE  
tel. 03 80 24 56 80 - fax. 03 80 22 72 84  
courriel : dechets@beaunecestsous.com



# Propriété et durée de validité

La carte reste la propriété exclusive de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, elle est délivrée pour une durée illimitée. Cependant, la Communauté d'Agglomération se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- non-respect du règlement
- dépôt sauvage ou incivilité sur la déchèterie
- non-utilisation pendant une période de 2 ans
- non-paiement des factures (pour les professionnels)

# Comment l'obtenir ?

Remplissez et renvoyez le bulletin d'adhésion à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud qui vous renverra votre carte d'accès sous 15 jours.

# Déménagement, perte, vol... ?

Tout changement doit être signalé à la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud dans les meilleurs délais qui se chargera de modifier les paramètres ou rééditer une carte.

**La réédition d'une nouvelle carte  
d'accès sera facturée 5€.**

## Les horaires des déchèteries

ATTENTION !  
Nouveaux  
horaires à partir  
du 1er novembre  
2019

### TRAVOISY

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre)  
9h - 12h / 14h - 19h

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 mars)  
9h - 12h / 14h - 18h

Ouvert tous les jours sauf les jours fériés

### MEURSAULT SAVIGNY-LES-BEAUNE NOLAY

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre)

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 14h - 19h  
Samedi 9h - 12h

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 mars)

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 14h - 17h  
Samedi 9h - 12h

FERMÉ LE MARDI, DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS



Déchèterie



NOUVEAU!  
...  
La Carte  
d'accès  
aux déchèteries